

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2023
COMMUNE DE ROUCY

La réunion a débuté le 4 septembre 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire, Madame BERNARD EVELYNE.

Membres présents :

Madame BERNARD EVELYNE
Monsieur CHARLES DOMINIQUE
Madame COUNOT SYLVIE
Madame GILLIER HELENE
Monsieur HOPIN DIDIER
Monsieur LACHAMBRE THIBAUT
Monsieur MANTEL THIERRY
Monsieur POIRET MATHIEU
Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE
Monsieur PURUS SEBASTIEN

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

Madame LURETTE FLORENCE

Secrétaire de séance : Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE

Ordre du jour :

18_2023 - ADICA : convention pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération Réfection de la rue du Moulin Arson
19_2023 - Décision modificative assainissement
- Questions diverses

Avant l'ouverture de séance, Monsieur Paul MOUGENOT, conseiller départemental du canton, invité pour le conseil de rentrée, prend la parole. Cette rencontre donne à Madame le Maire et aux Conseillers l'occasion de discuter sur les projets à venir et des difficultés rencontrées notamment sur :

- Gros problèmes de réception sur le réseau mobile
- Projets des travaux de voirie et demandes de subventions
- Mauvais état de la voirie départementale

Avant son départ, Madame le Maire le remercie de sa présence.

La séance est ensuite ouverte.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

18_2023 - ADICA : convention pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération Réfection de la rue du Moulin Arson

Afin de finaliser le dossier concernant les travaux de réfection de la voirie de la Rue du Moulin Arson, le conseil municipal après discussion, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de prestation de maîtrise d'œuvre avec l'Adica
- De nommer Madame le Maire représentant du pouvoir adjudicateur

- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant inférieur à 90 000 € H.T.
- D'engager une passation du marché selon la procédure adaptée
- Que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation

19_2023 - Décision modificative assainissement

Afin de reverser la Redevance de modernisation du réseau assainissement perçue par la commune à l'Agence de l'eau Seine Normandie, une décision modificative sur le Budget 2023 assainissement est nécessaire afin d'abonder le compte 706129.

- Compte 61523 : - 9 000 €
- Compte 706129 : 9 000 €

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative

Informations et questions diverses

- L'enquête sur la reprise de la compétence d'assainissement de la communauté de commune en 2026 est en cours.
- Prévisions des travaux de la voirie pour 2024-2025 pour demande de subventions. Une étude financière sera faite par Madame le Maire afin de définir les travaux qui seront envisagés pour 2024 et ceux pour 2025 afin de déposer dans les délais les différentes demandes de subventions.
- Les membres de la commission de contrôle de la liste électorale sont nommés par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans. Madame Laure Portebois Buronfosse se porte volontaire à participer aux travaux de la commission.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE
Secrétaire de séance

Madame BERNARD EVELYNE,
Maire